MAIRIE DE TAULE

Photo de l'enfant à fournir

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION

GARDERIE PÉRISCOLAIRE (ECOLE JEAN MONNET)

ALSH

RESTAURANT SCOLAIRE

ENFANT

Nom : **Prénom :**

Ecole : **Classe :**

ALLOCATIONS FAMILIALES

santé
famille
retraite
services

FICHE ENFANT

Nom :

Prénom :

☐ Fille ☐ Garçon

Date de naissance : Lieu de Naissance :

Adresse :

Médecin traitant / Nom : ✆ :

Groupe sanguin :

L'enfant est-il allergique : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, un projet d'accueil individualisé doit être mis en place. Dans ce cas, prendre contact avec la mairie.

Autres informations utiles :

(Précisez ci-dessous les informations que vous jugez utiles de nous transmettre au sujet de votre enfant)

Autre enfant vivant dans le foyer :

SERVICES SOUHAITES

Restaurant scolaire	**Garderie matin**	**Garderie soir**	**ALSH Mercredi**	**ALSH vacances**

Si restaurant scolaire et garderie, merci de compléter ci –dessous **à titre indicatif :**

Jours	Restaurant scolaire	Garderie Matin Heure d'arrivée	Garderie Soir Heure de départ
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

LES RESPONSABLES

Responsable légal 1

Statut : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐ Autre

Nom : Prénom :

Adresse :

✆Domicile : ✆ Portable :

✆ Professionnel :

Adresse mail :

Profession : Employeur :

Situation familiale :

Nombre de parts fiscales :

Régime : ☐ CAF ☐ MSA ☐ Autre N° Allocataire :

Responsable légal 2

Statut : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐ Autre

Nom : Prénom :

Adresse :

✆ Domicile : ✆ Portable :

✆ Professionnel :

Adresse mail :

Profession : Employeur :

Autorisation de sortie :

Mon enfant ☐ est autorisé / ☐ n'est pas autorisé à quitter seul les établissements municipaux après les accueils périscolaires et extra-scolaires.

PERSONNES AUTORISÉES A VENIR CHERCHER L'ENFANT

(Autres que les responsables légaux)

Seules les personnes désignées ci-dessous pourront récupérer l'enfant

Personne 1

Nom, Prénom :

Téléphone :

Lien avec l'enfant :

A prévenir en cas d'urgence : ☐ Oui ☐ Non

Personne 2

Nom, Prénom :

Téléphone :

Lien avec l'enfant :

A prévenir en cas d'urgence : ☐ Oui ☐ Non

Personne 3

Nom, Prénom :

Téléphone :

Lien avec l'enfant :

A prévenir en cas d'urgence : ☐ Oui ☐ Non

Il pourra vous être demandé une pièce d'identité.

ASSURANCES

Assurance Responsabilité civile *(obligatoire)*

Compagnie : N° contrat :

(Attestation à joindre)

Assurance Individuelle accidents *(facultative mais vivement recommandée)*

Compagnie : N° contrat :

(Attestation à joindre)

FACTURATION

Coordonnées pour la facturation :

Nom : Prénom :

Adresse :

☐ Je souhaite ☐ Je ne souhaite pas opter pour le prélèvement automatique

Si prélèvement automatique, remplir le formulaire « prélèvement SEPA »

DROIT A L'IMAGE

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas

La commune de Taulé à photographier, filmer et enregistrer mon enfant et à utiliser ces éléments dans le cadre de la communication de la commune sur les supports suivants :

☐ Diffusion sur les supports de communication de la commune (Taulé Infos, Bulletins annuels, expositions temporaires, …)

☐ Diffusion dans la presse

☐ Diffusion sur le web (site de la commune, sites de diffusions de vidéos)

Pour les allocataires CAF :

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas

les services municipaux à consulter le services internet CAFPRO *(service permettant d'obtenir le quotient)*

Il est précisé qu'en l'absence d'information sur le quotient familial, c'est le tarif le plus élevé qui sera appliqué.

Je soussigné(e) …….responsable légal(e) de l'enfant……

☒ Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur

☒ Accepte le règlement intérieur dans tous ces termes

☒ Autorise mon enfant à participer aux différentes activités organisées par les services périscolaires et extrascolaires municipaux

☒ Décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant et après le départ de la maison de l'enfance

☒ M'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par les organisateurs en raison des soins engagés,

☒ Accepte que mon enfant soit transporté par des moyens de transports collectifs,

☒ Accepte que pour les activités du Ticket Jeunes, la prise en charge des enfants est assurée à l'arrivée sur les lieux de l'activité et pendant toute la durée de l'activité.

☒ Certifie exacte toutes les informations portées sur ce dossier.

Fait à …….., Le

Signature :

<u>Tout changement de situation devra être porté à la connaissance des services municipaux.</u>

Pièces à joindre au dossier :

- ☐ Fiche sanitaire dument complétée
- ☐ Attestation responsabilité civile et/ou individuelle accidents en cours de validité
- ☐ Certificat médical de moins de 3 ans à la date d'inscription
- ☐ Photo d'identité récente (à coller sur la première page)
- ☐ Certificat de vaccination (modèle ci-joint)
- ☐ Avis d'imposition n-2 pour chaque membre du foyer
- ☐ Notification CAF avec mention du quotient familial de moins de 3 mois si pas d'autorisation à consulter CAF PRO
- ☐ Si concerné, copie du PAI
- ☐ Si prélèvement automatique, un RIB.

CERTIFICAT DE VACCINATION

Je soussigné(é), Docteur…….

Certifie que l'enfant …….

Né le …….. à ……

Est à jour de ses vaccinations obligatoires :

DT Polio

1ère injection

2ème injection

3ème injection

Rappels :

Certifie établi à la demande de l'intéressé et remis en mains propres faire valoir ce que de droit.

Fait à…….. Le……..

Cachet : Signature :

MAIRIE DE TAULE

FICHE D'INSCRIPTION A LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Année scolaire 2022 - 2023

Nom de l'enfant :

Prénom :

Classe :

Inscription :

☐ Fréquentation régulière :

Jours	Heure arrivée matin	Heure départ soir
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		

☐ Fréquentation occasionnelle (sous réserve de disponibilité)-

Fait à …….Le…….

Signature

SERVICES PÉRISCOLAIRES

TARIFS 2022

- Garderie périscolaire :

Matin	1,54 €
Soir 1 heure	1,44 €
Soir 2 heures	2,30 €
Goûter	0,75 €

- Cantine

- Maternelle	3,20 €
- Primaire	3,40 €
- Adultes	5,30 €

- ALSH

Quotient Familial	Journée	1/2 journée	1/2 j+ repas	repas	camp 1 nuit
moins de 400	4,20	2,20	3,80	1,60	10,00
401 à 700	7,20	3,70	5,80	2,10	14,00
700 à 850	9,50	5,30	7,90	2,60	16,00
851 à 1050	12,35	6,80	9,90	3,10	18,00
1051 à 1250	14,40	7,40	11,00	3,60	20,00
1251 à 1450	15,40	7,90	12,00	4,10	22,00
1451 à 1650	16,50	8,50	13,10	4,60	24,00
au-delà de 1650	17,50	9,00	14,10	5,10	26,00
QF non calculé	17,50	9,00	14,10	5,10	26,00

- Tickets Jeunes

9 € la semaine.

Les sorties à 4,50 €, 6,50 € ou 9,50 €.

- Les camps d'été / 3 nuits : 71 €

LES RÈGLES DE VIE

Quand je viens à la garderie, à l'accueil de loisirs et à la cantine, je m'engage à respecter les règles suivantes :

Au quotidien :

- Je parle avec respect à l'ensemble du personnel et j'écoute les consignes.
- Je respecte mes camarades
- Je respecte le matériel et les locaux
- Je ne dis pas de gros mots
- Je ne me bagarre pas
- Je reste bien rangé et marche calmement entre l'école et la cantine. En cas de problème, je viens directement voir un adulte.

A la cantine :

- Je rentre et je m'installe dans le calme
- Je mange proprement
- Je ne gaspille pas la nourriture
- Je ne balance pas sur ma chaise
- A la fin du repas, je dépose mon plateau et je sors calmement.

Dans la cour :

- Je prends soin des jeux
- Je ne jette ni caillou ni terre, ni sable
- Je ne cours pas dans les flaques d'eau
- Je me mets à l'abri lorsqu'il pleut
- Je ne marche pas sur les plantations et je n'arrache pas les fleurs

Ces règles devront être respectées sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Signature des parents Signature de l'enfant :

MAIRIE DE TAULE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

Article 1 – Objet

Le présent règlement intérieur concerne le fonctionnement de la garderie périscolaire, du restaurant scolaire, des temps d'activités périscolaires et de l'accueil de loisirs sans hébergement mis en place par la commune de Taulé.

Le personnel communal met tout en œuvre pour accueillir les enfants dans des conditions idéales. Les enfants et les parents s'engagent à le respecter.

Article 2- Fonctionnement

2-1. Clause générale

Seuls les enfants ayant acquis la propreté sont acceptés.

Comme dans toute collectivité, les enfants porteurs de maladies contagieuses ne peuvent pas être acceptés.

De plus, il est rappelé que le personnel communal n'est pas autorisé à donner des médicaments sauf si un Projet d'Accueil Individualisé a été mis en place.

Le port de bijoux, et de tout autre objet de valeur (téléphone portable, …) se fait sous la responsabilité des parents. La commune décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.

Des règles de stationnement ont été établies pour garantir la sécurité des enfants.

Il est donc obligatoire de se garer en marche arrière.

2-2. La garderie périscolaire

La garderie périscolaire est ouverte pendant les périodes scolaires de 7h30 à 8h40 et de 16h30 à 18h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Ce service ne concerne que les enfants scolarisés à l'école Jean Monnet.

C'est un service payant. Les tarifs sont fixés annuellement par le conseil municipal. La facturation est mensuelle.

Modalités d'inscriptions :

Fréquentation habituelle / Fiche d'inscription à compléter à chaque début de période

Fréquentation occasionnelle : Contacter le service

Contact : 02 98 67 14 55 de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h45.

2-3. Le restaurant scolaire

Le restaurant scolaire est ouvert pendant toutes les périodes scolaires et en période de vacances, quand l'ALSH est ouvert.

C'est un service payant. Les tarifs sont fixés annuellement par le conseil municipal. La facturation est mensuelle.

Modalités d'inscriptions :

Pour les périodes scolaires, inscription via l'école.

Pour les mercredis midis, inscription à l'ALSH avant le mardi midi.

Contact : ALSH 02 98 67 14 55 – Possibilité de laisser un message sur le répondeur.

2-5. L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'ALSH est ouvert aux enfants de plus de 3 ans scolarisés ou non sur la commune.

Il accueille les enfants le mercredi après-midi (réservation jusqu'au mardi midi précédent, sous réserve d'un nombre de places suffisant) avec possibilité de déjeuner à la cantine et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 19h00. Il est fermé pendant les vacances de Noël.

C'est un service payant. Les tarifs sont votés annuellement par le conseil municipal. Ils tiennent compte du quotient familial.

Méthode de calcul du quotient :

(1/12 des revenus perçus l'année n-2 + prestations familiales n-1) / Nombre de parts

Modalités d'inscriptions :

Pour les vacances scolaires, les inscriptions ont lieu à des dates définies (en général deux semaines avant le début des vacances) par le service enfance. Elles sont communiquées via l'école et par mail pour les personnes qui le souhaitent.

Pour les sorties, le nombre de place étant limité, les enfants qui ne sont inscrits que pour les sorties ne sont pas prioritaires. Lors de certaines périodes, il est possible que les effectifs soient trop importants, nous essayons de prioriser les enfants inscrits toute la semaine.

Pour les mercredis après-midi en période scolaire, les inscriptions se font à l'ALSH jusqu'au mardi midi précédent, sous réserve de places disponibles.

Contact : 02 98 67 14 55. @ : centre.enfance@commune-taule.fr

2-6. Tickets Jeunes

Les inscriptions se font au même moment que les inscriptions à l'ALSH.

Les tarifs sont votés annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Pour les tarifs, il y a un abonnement à la semaine et un tarif variable ne fonction de la sortie organisée.

Lors d'un trop grand nombre d'inscriptions, nous essayons de répartir les enfants sur différentes dates afin que chacun puisse profiter de l'activité, dans la mesure du possible.

Les camps d'été : Pendant les vacances d'été, le service organise un camp en juillet et un camp en aout.

Le tarif varie en fonction de la durée du camp. En cas d'un nombre d'inscrits trop important, nous essayons de composer des groupes en fonction des affinités de chacun et de la régularité de présence au ticket jeune de l'enfant.

Les inscriptions se font lors des inscriptions au Ticket Jeunes à l'ALSH.

Article 3- Les absences

En cas d'absence, il est impératif de prévenir dès que possible les services municipaux.

Toute annulation non justifiée par un certificat médical transmis avant la date de facturation sera facturée.

Pour l'ALSH du mercredi après-midi, les inscriptions et annulations sont acceptées jusqu'au mardi 12h00.
Pour l'ALSH en période de vacances scolaires, toute inscription est définitive. Le service sera facturé conformément aux inscriptions sauf certificat médical transmis dans les délais.

4- Facturation et paiement.

Plusieurs modalités de paiement sont possibles :

- CESU pour les enfants de moins de 6 ans pour l'ALSH
- Prélèvement automatique (formulaire spécifique à remplir
- Paiement par chèque à l'ordre du trésor public à réception de la facture
- Chèques Vacances pour l'ALSH

Dans tous les cas les factures vous seront adressées à l'adresse indiquée dans le dossier unique d'inscription.

Tout changement d'adresse de facturation ou de coordonnées bancaires pour le prélèvement automatique devra faire l'objet d'une demande écrite à la mairie.

Le changement ne pourra être pris en compte qu'après accord écrit des personnes concernées.

Le Maire,

Gilles CREACH

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

CERFA N° 85-0233

CETTE FICHE A ETE CONCUE POUR RECUEILLIR LES RENSEIGNEMENTS MEDICAUX QUI POURRONT ETRE UTILES PENDANT LE SEJOUR DE L'ENFANT. ELLE EVITE DE VOUS DEMUNIR DE SON CARNET DE SANTE. ELLE VOUS SERA RENDUE A LA FIN DU SEJOUR.

I. ENFANT NOM : ..... PRENOM : .....

SEXE GARCON ☐ FILLE ☐ DATE DE NAISSANCE : ___/___/___

II. VACCINATIONS *(Remplir à partir du carnet de santé, du carnet ou des certificats de vaccination de l'enfant ou joindre les photocopies des pages correspondantes du carnet de santé)*

Précisez s'il s'agit :	VACCINS PRATIQUES	DATES
Du DT polio	.....	___/___/___
Du DT coq	.....	___/___/___
Du Tétracoq	.....	___/___/___
D'une prise polio RAPPELS	.....	___/___/___
	.....	___/___/___

ANTITUBERCULEUSE (BCG)		ANTIVARIOLIQUE		AUTRES VACCINS	
	DATES		DATES	VACCINS	DATES
1er VACCIN	___/___/___	VACCIN	___/___/___	.....	___/___/___
REVACCINATION	___/___/___	1er RAPPEL	___/___/___	.....	___/___/___

SI L'ENFANT N'EST PAS VACCINE
POURQUOI ? .....

	NATURE	DATES
INJECTIONS DE SERUM	.....	___/___/___
	.....	___/___/___

III. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT
L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES :

RUBEOLE	VARICELLE	ANGINES	RHUMATISMES	SCARLATINE
non ☐ oui ☐	non ☐ oui ☐	non ☐ oui ☐	non ☐ oui ☐	non ☐ oui ☐
COQUELUCHE	**OTITES**	**ASTHME**	**ROUGEOLE**	**OREILLONS**
non ☐ oui ☐	non ☐ oui ☐	non ☐ oui ☐	non ☐ oui ☐	non ☐ oui ☐

INDIQUEZ ICI LES AUTRES DIFFICULTES DE SANTE EN PRECISANT LES DATES :
(maladies, accidents, crises convulsives, allergies, hospitalisations, opérations chirurgicales)

.....	___/___/___
.....	___/___/___
.....	___/___/___

IV. RECOMMANDATIONS DES PARENTS :
.....
.....
.....

ACTUELLEMENT L'ENFANT SUIT-IL UN TRAITEMENT ? non ☐ oui ☐
SI OUI, LEQUEL ? .....
SI L'ENFANT DOIT SUIVRE UN TRAITEMENT PENDANT SON SEJOUR, N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE L'ORDONNANCE AUX MEDICAMENTS.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? non ☐ occasionnellement ☐ oui ☐

S'IL S'AGIT D'UNE FILLE, EST-ELLE REGLEE ? non ☐ oui ☐

V. RESPONSABLE DE L'ENFANT
NOM : ..... PRENOMS : .....
ADRESSE (pendant la période du séjour) : .....
.....
.....

N° DE S.S.		N° DE TEL	DOMICILE	BUREAU

ADRESSE DU CENTRE PAYEUR : .....
.....

Je soussigné, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature :

DATE : .....

PARTIE RESERVEE A L'ORGANISATEUR

LIEU DU SEJOUR : .....
.....
.....
.....
.....
.....

Cachet de l'Organisme (siège social)

ARRIVEE LE ___/___/___
DEPART LE ___/___/___

OBSERVATIONS FAITES AU COURS DU SEJOUR

PAR LE MEDECIN (qui indiquera ses nom, adresse et n° de téléphone)

PAR LE RESPONSABLE DU SEJOUR (qui indiquera ses nom et adresse)
.....
.....
.....
.....